

Travail et Handicap : Allocation Adulte Handicapé (AAH)

L'**allocation adulte handicapé (AAH)** est une **aide financière** qui permet d'avoir un minimum de ressources. Cette aide est fixée sous réserve de respecter certains critères.

Son montant maximal est de **903,60 €** au 1er avril 2021.



Force Ouvrière revendique l'augmentation de l'AAH à hauteur du SMIC, et soutient la revendication de l'arrêt de prise en compte des revenus du conjoint (la déconjugalisation) dans le calcul de l'AAH considérant qu'elle répond à un juste droit à la dignité et à l'autonomie des personnes en situation de handicap.

